



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 janvier 2014

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le samedi 25 janvier 2014 à 20h 30, dans la salle du Conseil de la Mairie de Lagraulière

Sont présents : Mmes Laurent, Farges et MM. Brunie, Laurent, Daubec, Chatain, Delhommeau

Sont excusés : Mme Guilloux et MM. Cessac, Agnoux, Cénarbieux

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

L'assemblée générale reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Philippe Cessac, retraité, 10 rue Hortense Martin, 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice Daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, commerciale, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

Rapport sur l'exercice clos 2013

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

- Un compte en banque a été ouvert ; le solde est positif : 190 € crédités sur le compte, 10 € sur le Livret A offert par la banque
- 12 membres inscrits à l'association.

1^{ère} délibération :

L'assemblée décide de ne pas demander de cotisation pour le nouvel exercice.

Nota : Les attestations de cotisation pour les déclarations d'impôts ne peuvent être délivrées que par les associations déclarées d'intérêt général, ce qui n'est pas notre cas.

Bilan des activités de l'année 2013

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée et les projets pour la nouvelle année :

Administratif :

- l'inscription au Portail des Associations de la Corrèze est faite ; cette inscription est obligatoire pour toute demande de subventions.
- un numéro SIRET a été attribué à l'association
- une demande de subvention de fonctionnement sera demandée au Conseil Général (avant avril 2014)

2ème délibération :

L'assemblée décide de demander une subvention à la municipalité de Lagraulière.

Projets :

Sites bâtis :

Les projets Chadournie et Lacotte sont au point mort pour les raisons suivantes :

- il n'y a aucune proposition des propriétaires pour l'instant
- le porteur de l'opération doit être la municipalité pour obtenir des subventions
- le conseil municipal considère ces sujets comme non primordiaux

3ème délibération :

L'assemblée décide de geler ces projets pour l'instant et de propose de traiter la chambre des moines dans l'église : nettoyage et mise en sécurité dans un premier temps, restauration dans un second, la municipalité étant maître d'ouvrage.

Sites naturels :

Un entretien permanent est nécessaire et certaines interventions pourraient être faite avec une nouvelle association graulieroise : Lagraule Nature.

Un travail commun pourrait être fait également avec Limousin-Nature-Environnement.

De plus des panneaux d'information avec plan seraient à mettre en place.

4ème délibération :

L'assemblée décide de baliser et d'entretenir certains sentiers au printemps et de contacter ces associations pour un travail commun.

Communication :

Une sensibilisation de tous semble nécessaire et une exposition, reprenant celle du CAUE, est proposée pour l'été prochain. Elle serait présentée à la médiathèque et reprendrait les thèmes du CAUE mais en les recentrant sur la commune.

5ème délibération :

L'assemblée décide de préparer cette exposition.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures

Yvette Farges, secrétaire de séance